



Protocole sanitaire COVID 19

Activités de l'Etoile Sportive de Vauhallan

PREALABLE

Nécessaire accord de Monsieur le Maire de Vauhallan (reprise des activités et ouverture des salles utilisées par l'association sportive de Vauhallan)

PREAMBULE

Nécessité de présenter un guide de reprise cohérent pour la sécurisation des pratiquants, des bénévoles et des salariés de l'ESV.

Préservation de nos activités sportives, de la confiance des familles et de la crédibilité vis-à-vis des collectivités et des responsables administratifs avec l'assurance que des précautions obligatoires soient mises en place de manière réfléchie et effective.

PRINCIPES

- Nettoyage/désinfection des locaux
- Attention particulière aux Sanitaires/Vestiaires
- Accueil des adhérents et autre public
- Usage des locaux
- Gestion de la circulation des responsables, des professeurs et des sportifs
- Nettoyage/désinfection du matériel



REGLES

Cette reprise des activités sportives repose sur cinq principes fondamentaux :

1. Le respect de règles générales,
2. Le maintien de la distanciation physique et des règles d'accueil du public,
3. L'application des gestes barrière,
4. Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels,
5. La formation, la dotation, l'information, l'organisation interne et la communication.

1. Le respect de règles générales

Les parents, les adhérents, les professeurs, de même que les bénévoles jouent un rôle essentiel dans le retour des sportifs à l'ESV.

Ils s'engagent, notamment, à ne pas y revenir en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez la personne, ses proches immédiats ou sa famille.

Les participants sont invités à prendre leur température avant le départ à leur cours.

En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), le participant ne doit pas se rendre à son cours.

Les activités physiques à l'ESV sont de deux types :

- Activité extérieure (randonnée, course à pied)
- Activité en salle (danse, gymnastique, yoga, pilâtes, step, ...)

Ces activités sont limitées à la durée nécessaire en réduisant les temps habituels de «partage social» et de convivialité.



2. Le maintien de la distanciation physique et les règles d'accueil et de déplacement du public concerné

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale, de deux mètres entre les pratiquants pour une activité dynamique en salle et de dix mètres pour une activité extérieure, est appliquée.

Les déambulations seront autorisées dans les salles (Gymnase, salle de danse et salle polyvalente).

Les vestiaires collectifs seront fermés.

Il est demandé aux adhérents de venir de préférence en tenue de pratiquant et de disposer d'une tenue de rechange sèche et chaude et d'une serviette pour partir de la salle à la fin de la séance (limiter le nombre de sacs de sport au minimum nécessaire).

Les enfants auront le numéro de téléphone de la personne responsable en charge de les récupérer à la fin de la séance.

Les pratiquants seront accueillis à l'entrée de la salle à une heure précise (tolérance 5 minutes) sous la responsabilité du professeur et/ou du responsable de section.

Dès son arrivée, un passage est prévu systématiquement pour chacun par les lavabos avec lavage des mains à l'eau et au savon et séchage à l'air libre.

Rôle des parents des mineurs: Tout doit être fait pour éviter le rassemblement des enfants et des parents à l'entrée des salles.

Afin de limiter les cas contacts, les parents ne pourront pas pénétrer dans les salles de cours mais doivent s'assurer (visuellement au moins) que l'enfant est pris en charge par un professeur ou un responsable.

Ils sont informés clairement des conditions d'ouverture des salles, de leur rôle actif dans le respect des gestes barrière (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...).

Ils détiennent les numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des responsables, des points et horaires d'accueil et de sortie des pratiquants et des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie.

Aucun accueil de public ne sera possible en dehors des horaires d'arrivée prévus.

Aucune entrée d'adhérent en situation d'entraînement individuel ne sera possible en dehors des horaires d'ouverture des cours et de la présence obligatoire d'un responsable



3. L'application des gestes barrière

La mairie de Vauhallan a en charge l'affichage en évidence des consignes de sécurité dans les salles de cours ainsi que celles de lavage des mains dans les sanitaires.

Ces consignes sont importantes à assimiler par les professeurs, les responsables et les participants aux cours.

a. Les masques:

Outre le salut sans contact, le port du masque est obligatoire dès l'arrivée au cours.

Le rôle des parents est par conséquent jugé "essentiel": chaque participant doit disposer de 2 masques (1 sur le visage et 1 en réserve).

La famille ou la personne s'assure que les masques sont conformes à la norme AFNOR SPEC S76-001.

Le port du masque est obligatoire dans les salles de cours sauf lors de l'activité sportive proprement dite.

Si le pratiquant ne dispose pas de masque, l'ESV ne lui en fournira pas et il ne sera pas pris en charge par les responsables.

Il devra regagner son domicile sous sa responsabilité ou celle de ses parents

b. Le lavage des mains:

Chaque adhérent et membre de l'ESV devra se laver soigneusement les mains à son arrivée à la salle de cours, après être allé aux toilettes, après avoir toussé, s'être mouché ou éternué et à la fin du cours.

c. L'usage du matériel:

Les échanges manuels de ballons, objets partagés ou autres matériels doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation.

Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et la salle de cours doit être limité au strict nécessaire.



4. Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Il est important de distinguer le nettoyage simple du nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact manuel.

Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours, le protocole habituel de nettoyage suffit.

Aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire

Si les lieux ont été fréquentés dans les 5 derniers jours, même partiellement, par précaution, un nettoyage habituel et une désinfection doivent avoir lieu avec des désinfectants ménagers courants efficaces selon les autorités sanitaires s'ils respectent la norme de virucide NF EN 14476.

a. Salles de cours :

Pour limiter le risque de contact avec des surfaces contaminées, en plus du nettoyage habituel des locaux, un nettoyage plus fréquent des surfaces en contact avec les mains est préconisé (espaces de convivialité, poignées de fenêtres ou de portes, barre de danse, tables, sanitaires, robinetterie...).

Les produits de nettoyages habituels peuvent convenir.

Le port de gants de ménage est obligatoire.

Une aération des pièces confinées plusieurs fois par jour (durant l'intercours et durant la phase de nettoyage) est prévue.

Un nettoyage (balai ou aspirateur) des salles sera réalisé une fois par jour de cours, avant le début des cours.

Il sera suivi d'une désinfection quotidienne, en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones plus sales.

Une désinfection quotidienne des zones sensibles, en début de journée, que sont les points de contact et les zones fréquemment touchées (toilettes, interrupteurs, poignées de porte, cadenas, ...) avec un produit respectueux de l'environnement sans rinçage, validé dans les Etablissements Scolaires.

Le professeur gère la désinfection du matériel.



b. Salle de réunion de l'ESV:

Dans le cadre de la salle de réunion de l'ESV, des lingettes ménagères et du produit pulvérisé avec les surfaces nettoyées sont mis à disposition des utilisateurs pour le nettoyage des surfaces et matériels électriques ou électroniques.

Les claviers et souris d'ordinateurs, les tablettes, les téléphones et autres matériels électroniques utilisés seront nettoyés à chaque changement d'utilisateur et au moins une fois par jour.

Il est préféré un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque personne.

Il faut s'assurer de l'approvisionnement en quantité suffisante de fournitures (sacs plastiques, produits de nettoyage, serviettes papier...).

Il est impératif de vérifier le ramassage et vidage quotidien des poubelles.



5. La formation, la gestion interne, l'information et la communication

a. Formation et dotation:

Les professeurs, responsables de section et bénévoles en charge de l'accueil sont formés ou sensibilisés aux gestes barrières et aux règles de distanciation. L'ESV s'oblige à protéger ses salariés et à leur fournir le matériel de protection individuelle, notamment pour le ménage et l'entretien.

Par mesure dérogatoire, le ménage sera assuré par chacun des professeurs et/ou responsables pour assurer une pratique en toute sécurité due aux adhérents.

Dotation de l'ESV :

- Gants de ménage,
- Gants à usage unique,
- Lingettes désinfectantes,
- Flacon de gel hydro alcoolique,
- Savon de Marseille pour les points d'eau,
- Essuie-mains,
- Sacs poubelles,
- Pulvérisateur,
- Produits désinfectant,
- Peinture / Scotch pour marquage au sol (dépôt vestiaire au sol et points extérieurs de distanciation)
- Affiches d'information et affiche lavage des mains sur les points d'eau

b. Gestion de la salle de réunion ESV:

Utiliser des sièges distants d'au moins 1 mètre et éviter de s'asseoir face à face

Nettoyer et désinfecter avant/après une réunion, ne pas laisser d'objet, ou les désinfecter avant usage (feutres, télécommande). Aérer régulièrement ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.

Si possible, bloquer les portes en position ouverte (pour renouveler l'air et éviter les contacts multiples de la poignée) si cela n'affecte pas les dispositions de la maîtrise du risque incendie.

Mettre à disposition du gel hydroalcoolique sur la table, notamment s'il y a échange de documents papiers.

Désinfecter les objets qu'on ramène chez soi ou les laisser dans une zone d'attente arrivé à la maison.



c. Information et communication:

Diffusion du présent document et également des préconisations gouvernementales aux adhérents de l'Association et aux professeurs.

Mise en ligne des documents sur le site du club www.esv91.com.

Affichage des éléments de communications gouvernementaux pour les adhérents dans les salles de cours.

Information régulière des familles sur la situation de l'établissement par les moyens habituels (affichage, courriels, site internet...): nombre d'enfants accueillis, conditions d'encadrement, situation sanitaire, etc.